

VILLE DE LAVAL



APPEL D'OFFRES

Dossier : DOS-968

**Formulaires – Clauses
administratives générales**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
TABLE DES MATIÈRES.....	2
QUESTIONNAIRE : ABSTENTION DE SOUMISSIONNER	3
AFFIRMATIONS SOLENNELLES.....	4
DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL	7
DÉCLARATION DES SOUS-CONTRACTANTS	10
ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE COUVERTURE D'ASSURANCES	11
DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET LIEN D'AFFAIRES	12

QUESTIONNAIRE : ABSTENTION DE SOUMISSIONNER
MOTIFS DE NON-PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES**Engagements dans d'autres projets**

Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis.

Délai pour soumissionner

- Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres dans le délai alloué.
 La période de publication nous empêchait de préparer notre soumission (trop occupé).

Délai de livraison

- Le délai de livraison ne convient pas à notre entreprise.
 Les fabricants ou manufacturiers ne peuvent garantir le délai de livraison.

Produits ou services requis

- Notre n'offrons pas les produits ou les services requis.
 Nous ne pouvons pas fournir les produits ou les services demandés selon les spécifications techniques requises.

Document technique

- Le document technique requiert une spécialisation que nous ne possédons pas.
 Le document technique est trop complexe pour notre entreprise.

Secteur d'activité

Le projet ne se situe pas dans notre secteur d'activités. Notre domaine de spécialisation se rapprochant le plus de votre demande est : (précisez le domaine) _____

Zone d'opération

Le projet se situe à l'extérieur de notre zone géographique d'opération.

Garanties requises

Les exigences relatives aux garanties sont trop élevées pour notre entreprise.

Autres

Nous n'avons pas pu répondre à votre demande en raison de : (précisez) : _____

INFORMATIONS SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du soumissionnaire : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

AFFIRMATIONS SOLENNELLES

(Paragraphe 4.1.2, 8.1 et 8.3 du Règlement L-12628 sur la gestion contractuelle de la Ville de Laval (ci-après le Règlement sur la gestion contractuelle))

JE SOUSSIGNÉ, EN MON NOM PERSONNEL ET AU NOM DU SOUMISSIONNAIRE OU DU FOURNISSEUR QUE JE REPRÉSENTE, DÉCLARE SOLENNELLEMENT QUE LES PERSONNES SUIVANTES :

- le soumissionnaire ou le fournisseur,
 - son ou ses sous-contractants;
 - le ou les employés du soumissionnaire, du fournisseur et du ou des sous-contractants, lesquels seraient affectés à l'exécution du contrat;
 - le soussigné, ainsi que la ou les personnes qui sont liées au sens de l'article 21.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) au soumissionnaire ou au fournisseur ou lui étaient liées à un moment ou l'autre pendant la durée de l'appel d'offres ou au moment de l'octroi du contrat;
- a) n'occupent pas, au moment du dépôt de la soumission ou de l'octroi du contrat une charge de fonctionnaire, d'employé, d'élu ou d'employé politique de la Ville;
- b) n'ont pas communiqué ou tenté de communiquer avec un membre d'un comité de sélection, d'un comité technique ou un représentant de la Ville dans le but de l'influencer ou d'obtenir des renseignements relativement à cet appel d'offres ou à ce contrat, hormis avec la personne responsable du contrat et désignée à cette fin;
- c) n'ont pas été reconnues coupables, dans les cinq (5) dernières années, de corruption, de commission secrète, de collusion, de fraude, de manœuvres dolosives ou autres actes de même nature ou tenues responsables de tels actes, à l'occasion d'un appel d'offres ou d'un contrat, par une décision finale d'un tribunal, d'un organisme ou d'une personne exerçant des fonctions judiciaires ou quasi judiciaires, ni admis de tels actes.
- Dans le cas contraire, détiennent une autorisation valide délivrée par l'Autorité des marchés publics en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* à la date du dépôt de la soumission ou de la date de l'octroi du contrat.
- d) n'ont pas tenté de soudoyer ou soudoyé un employé, un élu ou un représentant d'un organisme public dans les cinq (5) dernières années;
- e) ont établi cette soumission sans collusion et sans avoir communiqué ou conclu un arrangement avec un concurrent, organisme ou personne autre que le soumissionnaire, lié ou non au soumissionnaire, quant aux prix, aux méthodes, aux facteurs ou aux formules pour établir les prix, non plus quant à la décision de présenter ou non une soumission, ou de présenter une soumission qui ne répond pas aux spécifications de l'appel d'offres;

- f) ne sont pas en situation de conflit d'intérêts ni dans une situation lui conférant un avantage indu au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle*;
- g) n'ont pas de lien d'affaires, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle*, avec les consultants externes ayant participé à l'élaboration de l'appel d'offres et du contrat. Le cas échéant, la nature du lien d'affaires est détaillée ci-après :

- h) n'ont pas été condamné à la suite d'une décision finale d'un tribunal rendue dans les cinq (5) dernières années, à verser à la Ville de sommes en lien avec des allégations de collusion ou de corruption en vertu de la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* (RLRQ, chapitre R-2.2.0.0.3).

DE PLUS, JE SOUSSIGNÉ, EN MON NOM PERSONNEL ET AU NOM DU SOUMISSIONNAIRE OU DU FOURNISSEUR QUE JE REPRÉSENTE, DÉCLARE SOLENNELLEMENT :

- i) ne pas avoir fait de don, paiement, offre, rémunération ou avantage à un employé, un membre d'un comité de sélection ou technique ou un élu municipal ou un employé politique en vue de se voir attribuer un contrat;
- j) ne pas être un lobbyiste enregistré au registre des lobbyistes instauré en vertu de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011) ou qu'il est dûment enregistré au registre des lobbyistes instauré en vertu de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*;
- k) ne pas avoir, dans l'année précédant l'octroi du contrat, effectué ou fait effectuer, directement ou indirectement, pour quelque motif que ce soit, des communications d'influence ou des activités de lobbyisme au sens de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* auprès d'un élu ou d'un employé municipal ou si des communications d'influence ont eu lieu pour l'obtention du contrat, elles l'ont été conformément à *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, au *Code de déontologie des lobbyistes* et aux *Avis du Commissaire au lobbyisme*. Le cas échéant, l'identité des élus, des employés politiques ou des employés municipaux avec lesquels le soumissionnaire ou le fournisseur ou le solliciteur ou le lobbyiste mandaté par le soumissionnaire ou le fournisseur a communiqué et les motifs de ces communications sont détaillés ci-après :



Appel d'offres public - Travaux de construction (Bâtiment)
Dossier : DOS-968

- l) ne pas avoir acquis de biens, incluant des actions, dans les deux (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions ou la date de l'octroi du contrat, auprès d'une personne liée à quelque moment pendant cette période de deux (2) années, et qui est écartée de tout processus d'octroi de contrat de la Ville à la suite et en raison de la violation d'une ou l'autre des dispositions du *Règlement sur la gestion contractuelle*;
- m) avoir pris connaissance du *Code de conduite des fournisseurs de la Ville de Laval* et m'engager à le respecter;
- n) m'engager à aviser la Ville de tout changement à l'une ou l'autre des présentes affirmations dans un délai de cinq (5) jours suivant le changement.

IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE OU DU FOURNISSEUR:

Nom du soumissionnaire ou du fournisseur : _____

Nom du signataire autorisé : _____

Courriel du signataire autorisé : _____

Signature : _____

Date : _____

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le soumissionnaire s'il devient adjudicataire, le fournisseur ou l'une ou l'autre des personnes suivantes :

- son ou ses sous-contractants;
- son ou ses employés ou ceux de ses sous-contractants affectés à l'exécution du contrat;
- le soussigné, ainsi que toute personne qui est liée, au sens de la *Loi sur les organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1), au soumissionnaire ou au fournisseur ou qui lui était liée à un moment ou à un autre pendant la durée de l'appel d'offres, et ce, jusqu'à l'adjudication du contrat;

reconnaît, atteste et s'engage à respecter ce qui suit, l'une et chacune des exigences ci-dessous.

1. Il est le maître d'œuvre au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* pour l'exécution du contrat et assume, à ce titre, toutes les responsabilités et obligations prévues par cette loi et les règlements en découlant.
2. Dans le cas où la Ville est identifiée par une autorité compétente comme étant le maître d'œuvre, l'adjudicataire agit à titre de représentant de la Ville. À ce titre, il doit s'assurer du respect de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (RLRQ, c S-2.1) ainsi que des règlements qui en découlent et exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus au maître d'œuvre et en assume la responsabilité.
3. Il s'engage à se conformer à toutes les lois et règlements applicables ainsi que toutes directives, politiques et autres exigences en matière de santé et de sécurité au travail et à s'assurer que ses employés et ses sous-contractants font de même qu'elles émanent de la Ville ou d'autres autorités en la matière.
4. Il s'engage à ce que lui, ses employés et ses sous-contractants respectent toute politique sur la santé et la sécurité au travail que la Ville peut décider de mettre en place pendant l'exécution du contrat.
5. Sur demande de la Ville, il s'engage à fournir un programme de prévention acceptable par la Ville selon les travaux à être effectués en vertu du contrat.
6. Il s'engage à ce que lui, ses employés et ses sous-contractants demeurent en tout temps en règle avec la CNESST et à fournir tout document à cet effet sur demande de la Ville.
7. Il atteste que lui, ses sous-contractants et leurs employés ont toutes les accréditations nécessaires pour pouvoir exécuter les travaux prévus au contrat dans le respect des normes applicables en matière de santé et sécurité au travail.
8. Il s'engage à n'employer que des employés et des sous-contractants compétents et expérimentés capables d'effectuer les travaux prévus au contrat.

9. Il atteste qu'il s'est informé auprès de la Ville et est au courant des risques associés aux travaux prévus au contrat et s'engage à prendre les mesures nécessaires pour prévenir et contrôler ces risques.
10. L'adjudicataire, reconnaissant qu'il a, à compter du début des travaux, le contrôle total du chantier pendant l'exécution des travaux, en tant que maître d'œuvre, s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que lui-même et toutes les personnes impliquées dans l'exécution des travaux respectent le programme de prévention, les ordonnances, normes et règlements de la CNESST, dont notamment le *Code de sécurité pour les travaux de construction* (RLRQ, chapitre S-2.1, r. 4).
11. Il s'engage à concevoir le chantier de construction de manière à protéger les travailleurs contre les risques professionnels liés au chantier et à en assurer la salubrité. La responsabilité d'éliminer, à la source même les risques ou dangers liés à la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs et de toute personne dans les limites du chantier, incombe à l'adjudicataire.
12. L'adjudicataire doit, au début et à la fin des activités sur le chantier de construction, transmettre à la CNESST un avis d'ouverture et un avis de fermeture du chantier dans les délais et selon les modalités prévues par le règlement.
13. Il s'engage à fournir à ses employés et à ses sous-contractants tous les équipements de protection nécessaires afin de protéger la santé et la sécurité de tous (bottes de sécurité, lunettes, gants, équipement de protection individuelle (EPI), etc.).
14. Il s'engage à maintenir en bon état de fonctionnement tous les équipements utilisés pour la réalisation du contrat. Il atteste que tous les équipements sont inspectés et vérifiés conformément aux normes en vigueur et aux recommandations du fabricant. Il atteste également que ses employés et sous-contractants ont suivi les formations nécessaires afin d'opérer et utiliser les équipements. La Ville peut en tout temps demander une copie des accréditations de formation, des certificats de conformité des équipements ou toutes autres preuves similaires.
15. En tout temps, la Ville se réserve le droit de procéder à des vérifications sur les lieux et l'adjudicataire doit donner accès aux représentants de la Ville à tous ses immeubles et locaux.
16. Pour tous les travaux effectués en hauteur, il s'engage à mettre en place une protection efficace contre les chutes et à assurer une surveillance constante. Dans l'éventualité où les employés doivent porter des harnais de sécurité, il atteste que ceux-ci ont reçu la formation nécessaire et qu'ils sont en possession des accréditations pour le travail en hauteur. La Ville peut en tout temps exiger une copie de ces accréditations.



Appel d'offres public - Travaux de construction (Bâtiment)
Dossier : DOS-968

17. Dans les 8 jours suivant un accident de travail survenu durant l'exécution du contrat, il s'engage à faire parvenir au Service de l'approvisionnement, un exemplaire de l'avis d'accident qu'il a transmis à la CNESST. Il s'engage également à fournir tout autre renseignement relatif à cet événement sur demande de la Ville.
18. À la fin du contrat, il s'engage à fournir une attestation de conformité délivrée par la CNESST attestant qu'il a versé toutes les contributions exigées par la loi et les règlements applicables, ainsi que tous les documents pouvant être requis afin de garantir la Ville contre d'éventuelles réclamations. Il s'engage également à fournir à la Ville les attestations de chacun de ses sous-contractants, le cas échéant. La Ville se réserve le droit de refuser tout paiement à l'adjudicataire ou à retenir toute somme due s'il ne fournit pas son attestation de conformité ou celle de ses sous-contractants.
19. L'adjudicataire autorise expressément la Ville en effectuer en tout temps de vérifications auprès de la CNESST pour valider sa conformité ou celle de ses sous-contractants et il s'engage à fournir une telle autorisation pour ceux-ci si requis.
20. En cas de poursuite ou de réclamation adressée à la Ville en lien avec la santé et la sécurité du travail ou la CNESST, il s'engage à prendre fait et cause pour la Ville et à l'indemniser pour tout dommage subi, incluant tout frais ou amende.
21. L'adjudicataire reconnaît que la Ville a le droit de résilier le contrat en cas de contravention ou omission volontaire de sa part en regard de la législation, la réglementation, les politiques, procédures ou directives ainsi que tout risque envers la santé et la sécurité au travail de ses employés ou du public, qu'elle soit ponctuelle ou récurrente.

REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ DU SOUMISSIONNAIRE

Nom du soumissionnaire : _____

Signature du représentant du soumissionnaire : _____

Numéro de CNESST en vigueur : _____ Date : _____

DÉCLARATION DES SOUS-CONTRACTANTS

(Veuillez cocher une des deux cases)

Il n'y a **aucun** sous-contractant proposé dans notre soumission pour le présent appel d'offres.

OU

Les sous-contractants suivants sont proposés dans notre soumission pour le présent appel d'offres :

Nom du sous-contractant et NEQ	Adresse complète et coordonnées	Description de l'objet du sous-contrat	Montant du sous-contrat

REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ DU SOUMISSIONNAIRE

Nom du soumissionnaire : _____

Signature du représentant du soumissionnaire : _____

Date : _____



ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE COUVERTURE D'ASSURANCES

Assureur :

Assuré/ Adjudicataire :

Le présent document atteste à :

Ville de Laval

3131, boulevard Saint-Martin Ouest, suite 430

Laval, Québec, H7T 2Z5

1. Que les polices d'assurances ci-dessous sont en vigueur à ce jour.
2. Que les polices d'assurances s'appliquent au contrat suivant : _____
3. Que les polices d'assurances ci-dessous respectent les conditions du contrat relatives à la couverture d'assurance requise de l'adjudicataire.
4. Que la protection desdites polices d'assurances est étendue à la Ville de Laval à titre d'assuré désigné.
5. Que s'il existe une franchise dans les polices d'assurance, elle sera payée par l'adjudicataire.
6. Qu'un préavis de 30 jours sera donné à la Ville en cas d'annulation, de modification ou de réduction de couverture.

TABLEAU DES ASSURANCES (à compléter par l'assureur ou le courtier)

Nature et étendue du contrat	Police n°	Durée de l'avenant ou de la police	Montants d'assurance

Le _____ par _____
(Date) (Signature de l'assureur)

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET LIEN D'AFFAIRES

Le soumissionnaire doit déclarer tout conflit d'intérêts et lien d'affaires avec les personnes ou les représentants impliqués dans le présent appel d'offres comme ayant soutenu la Ville dans leur préparation. S'il devient adjudicataire du contrat, le soumissionnaire s'engage de plus, pendant la durée du contrat, à informer la Ville de l'apparition de tout conflit d'intérêts ou tout lien d'affaires entre lui ou ses sous-contractants et une personne ayant participé à l'élaboration de l'appel d'offres ou à l'exécution du contrat, le tout dans les 5 jours de l'apparition de ce conflit d'intérêts ou ce lien d'affaires.

Je, en mon nom personnel ou au nom du soumissionnaire que je représente, déclare ce qui suit et certifie que ces déclarations sont vraies et complètes à tous les égards :

(Veuillez cocher une ou des cases, selon la situation)

Non, je n'ai **aucun** lien d'affaires ou conflit d'intérêts avec les personnes ou les représentants impliqués dans le présent appel d'offres.

OU

Oui, j'ai un ou des liens d'affaires avec la ou les personnes ou représentants suivants :

Nom de la personne ou représentant impliqué	Description du lien d'affaires

ET/OU

Oui, j'ai un ou des conflits d'intérêts avec la ou les personnes ou représentants suivants :

Nom de la personne ou représentant impliqué	Description du conflit d'intérêts

REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ DU SOUMISSIONNAIRE

Nom du soumissionnaire : _____

Signature du représentant du soumissionnaire : _____

Date : _____